Liminaire CSAL DDFIP 54 du 22 mars 2024

Monsieur le président,

A l'ordre du jour de cette instance, vous allez nous présenter le bilan de l'exécution budgétaire 2023 et le document prévisionnel de gestion 2024 de la DDFIP 54.

Vous ne serez pas surpris que nous profitions de cette occasion pour aborder la question des salaires.

Alors que le bureau de l'Assemblée Nationale vient de décider d'augmenter de 300 euros mensuels l'avance sur les frais de mandat (AFM) des députés, leurs collègues sénateurs ont décidé de revaloriser leur enveloppe de 700 euros de plus chaque mois.

Certes, ces dépenses ne sont pas de la rémunération mais financent (normalement) des frais professionnels courants. Cependant, on constate que la raison avancée pour cette revalorisation, « tenir compte des conséquences du contexte inflationniste », qui peut être légitime, est nettement moins prise en compte lorsqu'il s'agit de la rémunération des travailleurs, et notamment des fonctionnaires.

En effet, l'aumône des 5 points d'indices supplémentaires reçue en ce début d'année, à grand renfort de communication sur la somme de 300 euros, avec en précision dans des caractères dignes d'une note de bas de page « bruts annuels», est loin, très loin de couvrir l'inflation qu'ont subie les agents et agentes ces dernières années. L'érosion de notre régime indemnitaire n'a jamais été aussi flagrante, mettant en difficulté de nombreux agents …et jouant sur l'attractivité de la DGFiP.

Et ce n'est pas l'annonce de l'arrivée de la rémunération au mérite par notre président de la République le 16 janvier dernier qui changera les choses, au contraire. Cette « innovation » politique n'est, ni plus ni moins, la continuité de la casse du service public et du statut de la Fonction publique, en lien avec la loi de transformation de la Fonction publique de 2019.

Le statut de la fonction publique issu de la loi de 1983 assurait en effet un certain nombre de droits et garanties pour les fonctionnaires, et protégeait aussi l'ensemble des usagers et usagères des services publics. Instituer du « mérite » dans la rémunération des fonctionnaires, c'est remettre en cause les principes de neutralité, d'égalité et d'indépendance de la Fonction Publique.

Nous exigeons une juste et légitime revalorisation de notre rémunération basée sur une augmentation significative du point d'indice, la revalorisation de nos carrières et de notre régime indemnitaire.

« De l'argent, il y en a, dans les poches du patronat », pouvions-nous entendre mardi 19 mars dans les rues de Nancy.
En effet, contrairement à ce que nous dit la DG, il serait si facile de recruter ou d'augmenter notre point d'indice.

Nous réclamons un plan XXL pour nos revenus et nos emplois. Moins de COM, plus d'action.

Permettez-nous de vous lire un article tiré de La Griffe, journal local de Solidaires Finances Publiques 75 intitulé une direction admise en non valeur.

Une direction admise en non valeur

La tendance, déjà largement entamée, à l'abandon de missions plutôt qu'au recrutement ou a minima au maintien du personnel, s'accentue et touche désormais de plus en plus de missions.

Ainsi une note d'orientation sur le recouvrement, signée en juin dernier par notre Directrice Régionale, a un objectif plus ou moins affiché : axer le recouvrement sur la rentabilité et adapter les missions aux moyens (alors que logiquement ça devrait être l'inverse).

Ainsi le catalogue des préconisations de la direction laisse pantois : plus aucune poursuite après la mise en demeure de payer pour les créances inférieures à 200 euros. Pour celles comprises entre 200 et 1 500 euros, une seule SATD (payante ou pas), et puis pour celles allant jusqu'à 50 000 euros, deux SATD suffisent... et après tout cela sera passé en non valeur ! Ce qui signifie par exemple la quasi totalité de la Cotisation Foncière des Entreprises à Paris sera passée en ANV !

Les caisses de l'État doivent être trop pleines !

L'adaptation des missions aux énormes manques de moyens est, au cas d'espèce, très choquante.

Alors que le gouvernement ne cesse ne chercher des voies d'économie, on se prive volontairement de recettes faciles à recouvrer. Sans parler du civisme fiscal et du consentement à l'impôt qui seront largement impactés. Et quid de l'équité fiscale ? En effet les seuils seront forcément différents selon les directions.

Le concept même de « seuils de rentabilité » qui semble bien s'appliquer ici, est pourtant antagoniste avec la notion de service public.

Et cela va générer également d'autres problèmes dans les services. Entre les services de recouvrement et d'assiette, cela va remettre en cause l'utilité et l'efficience des amendes fiscales appliquées par les IFU… la situation devient ubuesque.

Pour Solidaires Finances, ces dérives, ces abandons de missions provoquent une perte de sens de leur travail, une perte d'intérêt, ce qui aggrave et accélère la dégradation des conditions de travail.
La seule vraie solution pour remédier c'est de pourvoir tous les postes vacants, cesser les suppressions d'emplois et fournir aux collègues du recouvrement les moyens humains et matériels pour exercer sereinement leur mission et augmenter les recettes plutôt que de chercher constamment des économies de « bout de chandelle ».
Ainsi, au fil des années, des réorganisations, des suppressions de postes et de missions, la DGFIP perd ses valeurs.

Selon nos informations, en Meurthe-et-Moselle aussi, ce seuil de 50 000 € est retenu pour le passage en non valeur.
Les sommes non recouvrées sont immenses comme vous pouvez le constater. Ajoutées aux multiples cadeaux aux mieux lotis comme par exemple les 50 % de réduction sur la taxe d'aménagement pour les locaux à usage industriel ou artisanal ou la prolongation de l'application des stipulations de l'ancienne convention fiscale France/Luxembourg.

Nous n'oublierons pas, non plus, les effets de la "flat tax", du remplacement de l'ISF par un impôt sur la fortune immobilière (IFI) et de l'abaissement de 33,3% à 25% de l'impôt sur les sociétés sur les finances publiques.

Tout cela représente un pognon de dingue qui permettrait sans mal de répondre aux exigences des agentes et agents de notre administration.

Et pourtant, plus le gouvernement s'approche du mur, plus il accélère.

Après les 10 milliards d'euros d'économies en 2024, Bercy vise « au moins » 20 milliards de plus en 2025 nous apprend La Tribune.

Le gouvernement a annoncé un nouveau tour de vis budgétaire pour 2025 de 20 milliards d'euros. Ils s'ajoutent aux 10 milliards d'euros déjà fixés par Bercy pour tenir les objectifs de déficit public.

Et selon l'Humanité : « La Cour des comptes plaide pour 50 milliards supplémentaires d'ici à 2027 ».

Plus d'austérité entraîne moins de croissance qui entraîne plus de déficit et ainsi de suite.

Sans surprise, le gouvernement continue sa politique à base de vieilles recettes libérales : s'attaquer aux dépenses publiques, en s'attaquant aux fonctionnaires et aux services publics. Mais un gouvernement qui ne veut surtout pas augmenter les recettes en particulier en taxant plus les patrimoines et les revenus des plus riches qui ont vu exploser en 2023 leurs profits. Et encore moins augmenter les salaires, les retraites et les minimas sociaux.

D'autres choix sont possibles et nous ne cesserons de vous les répéter.

Pour conclure, en lien avec notre ordre du jour, on peut remarquer que la Direction du 54 est à la fois éco-responsable et économe,

puisqu'elle minimise ses pièces d'information à destination des représentant.es du personnel et elle transmets les derniers documents 5 jours avant l'instance
Serait-ce pour consommer moins d'énergie pour faire tourner les serveurs, moins d'électricité, moins de papier aussi pour les OS qui seraient tentées d'imprimer les documents ?
Enfin un cercle vertueux en période de décroissance des budgets Fonction Publique !

Monsieur le Président, vous l'aurez bien compris Solidaires Finances Publiques ne lâchera rien de ce qui fait son identité, son authenticité. Nous continuons et continuerons plus que jamais en 2024 à nous mobiliser pour une DGFiP renforcée, reconnue, réhumanisée au service de l'intérêt général. ainsi que dans l'intérêt des agents et agentes de la DGFIP, de la justice fiscale, sociale et environnementale et pour un monde meilleur, plus juste, plus humain, plus solidaire.